

**Mercredi 6 octobre 2021**

**Attractivité des métiers de l'hôtellerie-restauration : les négociations doivent rester dans un cadre collectif**

*Le secteur de l'hôtellerie-restauration (HCR) connaît des difficultés durables d'attractivité, qui sont particulièrement aiguës en cette période de reprise de l'activité. Les organisations professionnelles du secteur se sont engagées, en concertation avec le Ministère du Travail, à améliorer les salaires et les conditions de travail au sein de la branche HCR, dans un cadre défini de négociation entre partenaires sociaux.*

*C'est pourquoi les organisations représentatives d'employeurs des chaînes hôtelières (GNC) et des chaînes de restauration (SNRTC), qui jouent un rôle actif dans le dialogue social aux côtés des autres acteurs de la branche, regrettent l'absence de concertation qui a mené à des initiatives individuelles, qui ne reflètent pas l'ensemble des problématiques auxquelles la profession est confrontée.*

*Les chaînes d'hôtellerie et de restauration, elles-mêmes composées de nombreuses structures de tailles diverses, mènent, de façon paritaire, un dialogue social continu et de qualité, sous l'égide des pouvoirs publics. Elles le mènent au niveau de chaque entreprise et à l'échelle de la branche, dans le cadre d'un calendrier défini entre organisations syndicales et pouvoirs publics.*

*Les commissions paritaires permanentes de négociation et d'interprétation (CPPNI) prévues d'ici la fin de l'année ont déjà mis à l'ordre du jour la réévaluation de la grille de salaire de la branche HCR, l'ensemble des organisations s'accordant sur la nécessité de la revoir, notamment du fait de l'effet de l'augmentation du SMIC. Nos organisations ont pleinement conscience que l'attractivité ne relève pas que de la simple question salariale et qu'il est également impératif de travailler sur d'autres leviers pour valoriser des métiers de la branche, et ont déjà entamé des réflexions sur de nombreux sujets ayant trait à la qualité de vie au travail des salariés et aux spécificités de la branche.*

*A l'heure de la sortie de crise, et alors que l'agenda économique laisse place à l'agenda social, il est indispensable que les questions cruciales d'attractivité de nos métiers continuent d'être traitées de façon collective et dans un cadre paritaire.*